

NATIONS UNIES

Assemblée générale



CINQUANTE-QUATRIÈME SESSION

*Documents officiels*

Troisième Commission  
9e séance  
tenue le  
mardi 12 octobre 1999  
à 15 heures  
New York

---

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 9e SÉANCE

Président : Mme MARTINEZ (Équateur)  
(Vice-Présidente)

SOMMAIRE

POINT 109 DE L'ORDRE DU JOUR : PROMOTION DE LA FEMME (suite)\*

POINT 110 DE L'ORDRE DU JOUR : SUITE DONNÉE À LA QUATRIÈME CONFÉRENCE MONDIALE  
SUR LES FEMMES (suite)\*

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE  
A/C.3/54/SR.9  
4 novembre 1999  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

En l'absence de M. Galuška (République tchèque), Mme Martinez (Équateur),  
Vice- présidente, prend la présidence.

La séance est ouverte à 15 h 15.

POINT 109 DE L'ORDRE DU JOUR : PROMOTION DE LA FEMME (suite) (A/54/3, 38 Rev.1 (Suppl.), 98, A/54/123-E/1999/66, A/54/124, A/54/156-E/1999/102, A/54/156/Add.1-E/1999/102/Add.1, A/54/224, 225, 341, 342, 352, 405)

POINT 110 DE L'ORDRE DU JOUR : SUITE DONNÉE À LA QUATRIÈME CONFÉRENCE MONDIALE SUR LES FEMMES (suite) (A/54/124,264, 354)

1. Mme VIENRAVI (Thaïlande) met l'accent sur le rôle important que jouent depuis longtemps les femmes dans le développement de la Thaïlande. Alors que les Thaïlandaises ont assumé de nouvelles fonctions et responsabilités dans la société moderne, y compris une participation accrue dans les domaines politiques et économiques, les femmes sont encore sous-représentées en Thaïlande. Le Gouvernement thaïlandais souhaite instaurer un robuste partenariat entre les hommes et les femmes afin de créer une société qui permette à chacun de réaliser ses potentialités, quel que soit son sexe.

2. La Thaïlande est partie à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et à la Convention sur les droits politiques de la femme; elle salue l'adoption du Protocole facultatif qu'elle espère signer lors de la Journée des droits de l'homme (10 décembre).

3. Le Gouvernement thaïlandais accorde une importance particulière aux efforts déployés sur le plan national et régional pour combattre la traite des femmes et des enfants. Le Bureau de la Commission nationale des affaires féminines (ONCWA) coordonne les activités entreprises dans ce domaine en coopération avec les organisations non gouvernementales et la communauté internationale. La délégation thaïlandaise est heureuse d'annoncer qu'en vertu d'une législation récemment adoptée, les trafiquants relèvent de la justice pénale, alors que les personnes faisant l'objet de la traite sont considérées comme des victimes. En outre, dans le cadre du suivi des travaux du Congrès mondial contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales, qui s'est tenu à Stockholm en 1996, l'ONCWA a instauré des mécanismes institutionnels appropriés et rédigé des règlements qui serviront de normes pour le traitement des victimes par les pouvoirs publics et les organisations non gouvernementales. On est en train de rédiger un mémorandum d'accord pour promouvoir une coopération transfrontalière sur cette question entre la Thaïlande et le Cambodge; il faut espérer que cette coopération s'étendra à l'ensemble de la région.

4. Les pays de la région s'emploient à appliquer pleinement les instruments internationaux pertinents concernant les femmes et les enfants et intensifient leurs efforts pour renforcer la capacité des femmes défavorisées d'accéder au marché du travail sur un pied d'égalité.

5. La Thaïlande est déterminée à coopérer avec la communauté internationale en matière de promotion de la femme et souhaite continuer la tâche entreprise par la quatrième Conférence mondiale sur les femmes. À cet égard, la Thaïlande appuie l'examen des 12 domaines critiques figurant dans le Programme d'action et

/...

des quatre thèmes interdisciplinaires proposés. La délégation thaïlandaise considère le thème de la sécurité de la personne humaine et de la protection sociale comme particulièrement pertinent à ce point de l'ordre du jour.

6. Mme AHMED (Soudan) dit que, afin de réaliser dans les meilleures conditions la promotion de la femme, cette questions devrait s'inscrire dans un cadre général conçu pour répondre aux caractéristiques particulières de chaque pays. La politique du Soudan est guidée par le principe de justice; les femmes soudanaises jouent donc un rôle efficace dans tous les aspects de la vie. Ayant accès à l'éducation et à la formation, elles sont traitées sur un pied d'égalité avec les hommes en matière d'emploi, de rémunération et de participation aux affaires politiques. Les droits et responsabilités des femmes sont pleinement reconnus dans la stratégie décennale de la nation et la Constitution permanente de 1998 proclame que tous les membres de la population soudanaise sont égaux en termes de droits et de responsabilités.

7. Le Soudan est l'un des premiers États qui a pris des mesures pour donner suite aux recommandations issues de la conférence mondiale sur les femmes; des équipes chargées des questions féminines ont été créés dans les ministères concernés et dans tous les districts administratifs. Le Soudan s'emploie activement à appliquer les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et les conclusions de la Conférence de Beijing. Un nombre croissant d'organisations non gouvernementales et, notamment, d'organisations de femmes jouent un rôle important dans l'élimination de l'analphabétisme et des pratiques traditionnelles néfastes, dans la lutte contre la pauvreté et dans la prestations de soins aux enfants, aux familles et aux groupes vulnérables de la société, y compris les handicapés et les personnes âgées.

8. Cependant, à cause de l'absence de coopération internationale, de l'insuffisance des services sociaux et du manque d'infrastructure dans les zones du sud touchées par la guerre, le Soudan a des difficultés à exécuter les programmes concernant les femmes. Plus de 3 millions de personnes, dont 70 % sont des femmes et des enfants, ont été déplacées dans le sud. En outre, l'attaque des États-Unis contre l'usine de produits pharmaceutiques d'Al-Shifa en août 1998, a privé les femmes et les enfants de nombreux médicaments de première nécessité. L'emploi injustifié de la force contre des objectifs civils et, notamment contre des installations qui satisfont les besoins fondamentaux des femmes et des enfants, constitue une violation flagrante du droit international. Un tel acte viole aussi les droits de l'homme, comme le droit à la vie et à la santé.

9. Les résultats de la Conférence de Beijing représentent la première étape sur la voie d'une habilitation des femmes dans tous les secteurs de la société. Étant donné la tenue prochaine de la session extraordinaire de l'Assemblée générale, il importe d'examiner et d'évaluer la suite donnée à la Conférence et de prendre des mesures pour résoudre les problèmes qui entravent la mise en oeuvre de ses conclusions, notamment dans les pays en développement. Il faut que les pays donateurs honorent leurs engagements concernant l'aide publique au développement, la réduction de la charge de la dette et le renforcement du partenariat entre le Nord et le Sud.

10. M. VALDIVIESO (Colombie) dit que, en s'appuyant sur la Convention et le Protocole facultatif et avec l'aide des gouvernements, de la société civile et des organisations régionales et internationales, il devrait être possible de trouver le moyen d'atteindre l'égalité complète des sexes au cours du nouveau millénaire.

11. La Colombie a réalisé des progrès importants en matière de promotion de la femme et d'égalité des sexes, mais beaucoup reste à faire. En 1999, la Colombie a soumis son quatrième rapport périodique au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes. Les recommandations du Comité ont appelé l'attention sur certaines insuffisances qui doivent être corrigées, mais ont aussi apporté un soutien à la Colombie. La délégation colombienne recommande que les pays qui ne l'ont pas encore fait s'efforcent de soumettre leurs rapports périodiques afin d'accélérer la réalisation des objectifs approuvés.

12. Le Gouvernement colombien est sérieusement préoccupé par la situation des femmes des zones rurales. Le rapport du Secrétaire général (A/54/123) indique que les femmes rurales ont tendance à être victimes de discrimination en ce qui concerne l'accès aux ressources et aux services et, malgré leur énorme apport à la production agricole, s'appauvrissent de plus en plus. La détérioration de la situation des femmes rurales est étroitement liée à l'accélération de la mondialisation, à l'interdépendance croissante des États et aux nouvelles priorités que cette évolution impose aux gouvernements. La Colombie s'est engagée à commencer à réaliser l'égalité des sexes à l'échelon rural. À long terme, il faudrait construire un modèle de développement durable qui combinerait la justice sociale, la redistribution des ressources et l'égalité des sexes.

13. Le Gouvernement colombien salue les activités effectuées par l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (INSTRAW) et appuie les efforts déployés pour renforcer ses moyens financiers et administratifs. Il n'est pas possible d'abandonner une institution, qui au cours de ses 20 ans d'activité, a montré clairement qu'il est nécessaire de promouvoir et d'effectuer des travaux de recherche et de formation dans des domaines précis pour améliorer la condition féminine dans l'ensemble du monde.

14. Mme AL-NADARI (Yémen) déclare que la délégation du Yémen appuie la déclaration faite par le représentant du Kenya, au nom du Groupe des 77 et de la Chine, sur les points 109 et 110 de l'ordre du jour.

15. Le Yémen met tout en oeuvre pour améliorer la situation des femmes et pour réaliser l'égalité des sexes. Les lois promulguées pour renforcer la condition féminine et offrir aux femmes davantage de possibilités ont eu des effets importants : les femmes ont droit à l'éducation et au travail et la Constitution garantit leur droit de participer à la vie politique.

16. Le premier plan quinquennal de développement économique et social traite de la situation des femmes et vise à accroître leur participation aux activités économiques et sociales en augmentant le nombre des étudiantes et en réduisant le taux d'abandon scolaire des filles dans l'enseignement primaire, en éliminant l'analphabétisme, particulièrement chez les femmes et les jeunes filles, en garantissant aux femmes le droit au travail, à l'égalité dans l'emploi et à la formation et en accordant une aide aux projets concernant des femmes. Ces mesures

contribueront notablement à accroître la participation des femmes à la vie publique et au processus décisionnel.

17. Parmi les objectifs de la stratégie nationale pour les femmes, élaborée par le Conseil national des femmes et adoptée par le Gouvernement, figurent l'élimination de la pauvreté, l'offre de possibilités pratiques aux femmes rurales et urbaines, afin de leur permettre de créer des coopératives de production et de commercialisation et le renforcement du rôle des femmes dans la famille.

18. La participation des femmes au processus de développement constitue une partie importante du programme de travail pour la période 1996-2000, qui est axé sur un renforcement de la capacité des femmes de participer à tous les niveaux du processus de décision. Ce programme vise à réaliser l'égalité à tous les niveaux tout en respectant les préceptes de la Sharia islamique, à fournir des soins de santé et des moyens contraceptifs aux familles et à élargir la prestation de services sociaux. Pour ce faire, le Gouvernement et des organisations non gouvernementales ont créé un grand nombre de projets et de fonds.

19. Le Yémen réaffirme son engagement en faveur de la mise en oeuvre des résultats de la quatrième Conférence sur les femmes et donne priorité à ses objectifs. On est en train de mettre tout en oeuvre pour renforcer la situation des femmes dans la famille et dans la société.

20. Mme YUAN XIAOYING (Chine) dit qu'il est regrettable que les objectifs essentiels du Programme d'action de Beijing n'ont pas encore été réalisés. En fait, de plus en plus de pauvres sont des femmes et les défis auxquels doit faire face la communauté internationale sont toujours aussi impressionnants. Pour sa part, le Gouvernement chinois a intégré une perspective sexospécifique à toutes ses politiques et à tous ses programmes dans un effort concerté pour honorer ses engagements et instaurer des mécanismes pour la promotion de la femme. La protection de fait et de droit des intérêts des femmes a été encore renforcée.

21. La réforme des institutions chinoises a rendu les femmes plus conscientes qu'elles sont égales en droit et a amélioré leur participation notamment dans les domaines politique, économique et social. Grâce aux efforts déployés depuis longtemps pour sensibiliser l'opinion publique aux moyens juridiques existants, la population comprend mieux maintenant l'égalité des sexes et le concept traditionnel de supériorité masculine est de plus en plus abandonné. Autre évolution positive, le niveau d'éducation des femmes s'est élevé et un nombre croissants d'entre elles accèdent à des professions de plus en plus variées. La proportion de femmes spécialisées dans les sciences est passé de 31,6 % en 1983 à 38 % en 1997 et l'accès des femmes aux postes de gestion et de décision a aussi progressé. De récents ajustements structurels ont cependant amené certains travailleurs, notamment des femmes, à quitter leur poste. Soucieux de protéger le droit à l'emploi, notamment en ce qui concerne les travailleuses, le Gouvernement a lancé des projets de réembauche.

22. La délégation chinoise considère que la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur les femmes ne devrait pas être consacrée à une renégociation des questions de fonds, mais à un examen approfondi des progrès

/...

réalisés et des facteurs qui entravent les activités de mise en application concernant les 12 domaines critiques mentionnés dans le Programme d'action. Le Gouvernement chinois reste déterminé à réaliser rapidement les buts communs d'égalité, de développement et de paix. Le Protocole facultatif adopté récemment devrait constituer un instrument utile pour protéger les droits et les intérêts des femmes.

23. Mme BOYKO (Ukraine) rend hommage aux travaux effectués par le bureau de la Conseillère spéciale pour la parité entre les sexes et la promotion de la femme. La Communauté internationale doit prendre de nouvelles mesures pour faire pleinement respecter les droits des femmes qui constituent une partie intégrante et indivisible des droits de l'homme. La Commission de la condition de la femme continue à jouer un rôle essentiel dans le suivi de l'application du Programme d'action. Il faudrait donner priorité, à tous les niveaux, à l'application complète des dispositions de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. On doit se féliciter de l'adoption du Protocole facultatif.

24. En Ukraine, le Comité d'État pour les questions relatives à la famille et à la jeunesse constitue un mécanisme efficace pour étudier la situation sociale des femmes et élaborer des propositions de politique générales qui seront appliquées au niveau des municipalités et des districts. Le Gouvernement ukrainien a adopté, entre autre, comme priorités la promotion des droits économiques des femmes, l'amélioration de la participation des femmes à la gestion des affaires publiques, la santé génésique et la maternité sans risques et l'élimination de la violence à l'égard des femmes, qui est un domaine de préoccupation critique. La traite des femmes et des jeunes filles constitue une infraction pénale en vertu de la loi ukrainienne; on tente actuellement de prendre des mesures à cet égard à l'échelon régional, avec la coopération d'organisations non gouvernementales. Sur le plan international, le programme mondial contre la traite des êtres humains organisé par le Centre de prévention de la criminalité internationale et l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice peut aider la communauté internationale à faire face plus efficacement aux problèmes mondiaux de mouvements clandestins de migrants et de traite des femmes.

25. La proportion de plus en plus élevée de femmes parmi les pauvres est récemment devenue un problème important dans les pays en transition. La pauvreté chez les femmes a été aggravée par la persistance de stéréotypes rigides fondés sur le sexe, par l'accès limité des femmes au pouvoir, à l'éducation et à la formation et par l'insécurité croissante qui frappe les familles. Pour résoudre ces problèmes, il faut intégrer les femmes dans le processus décisionnel et incorporer une perspective sexospécifique dans les efforts déployés à l'échelon national et international pour lutter contre la pauvreté.

26. Le mythe selon lequel les femmes sont incapables d'accomplir des tâches professionnelles complexes ou des fonctions de direction a été dissipé et la nouvelle répartition des tâches entre les sexes, aussi bien au foyer que sur le lieu de travail, est en train de faire passer dans les faits la démocratie de la parité.

27. Mme ENKHTSETSEG (Mongolie) fait observer que 1999 a été une année particulièrement importante pour la promotion des droits de l'homme en ce qui concerne les femmes. Pour sa part, la Mongolie, l'un des premiers États qui est devenu partie à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, salue l'adoption du Protocole facultatif et coopère avec le Comité à son application.

28. Par le biais de son programme d'action national, la Mongolie s'emploie à permettre une participation équitable des femmes à la société. La signature d'un mémorandum d'accord entre la Mongolie et le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) visant à habiliter les femmes mongoles dans les domaines économique et politique a jeté les bases d'un partenariat avec le Fonds.

29. Le Gouvernement a effectué des progrès en ce qui concerne les problèmes des femmes, mais l'impact de la transition économique a créé de nouveaux obstacles à la réalisation de l'égalité. Les femmes ont été particulièrement touchées par la désorganisation de la production et des services sociaux et n'ont pas bénéficié autant que les hommes des privatisations. D'autre part, les femmes ont tendance à être les premières à perdre leur emploi dans les secteurs public et privé.

30. Le mémorandum d'accord signé avec l'UNIFEM fixe un certain nombre d'objectifs stratégiques, comme l'amélioration des mécanismes nationaux traitant des questions féminines grâce à la participation des organisations non gouvernementales et des administrations locales; l'habilitation économique des femmes; l'amélioration de la situation des femmes rurales notamment grâce à la formation et à l'accès aux services sociaux et de santé; l'accès accru des femmes aux postes de direction et au processus décisionnel; la protection de fait et de droit des droits de l'homme en ce qui concerne les femmes; la lutte contre la violence à l'égard des femmes; un meilleur accès des femmes aux technologies de l'information et aux communications; un soutien pour les organisations de femmes s'occupant d'une variété de problèmes comme l'alcoolisme, la prostitution, la pauvreté et le chômage. Cette collaboration avec l'UNIFEM concernera aussi l'élaboration d'indicateurs pertinents et le renforcement des capacités afin de mobiliser des ressources et de fournir un accès au marché aux femmes entrepreneurs.

31. Le Gouvernement mongol a aussi collaboré avec l'institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (INSTRAW) à l'organisation d'un séminaire de formation national consacré à la ventilation des données par sexe et à l'utilisation des statistiques et des indicateurs dans l'élaboration des politiques; c'est la première fois qu'un tel séminaire s'est tenu en Mongolie. Ce séminaire a permis de faire prendre conscience à ceux qui produisent les statistiques des besoins particuliers des différents utilisateurs. La Mongolie appuie les appels lancés en faveur d'une revitalisation de l'INSTRAW afin qu'il puisse rester le centre principal de coordination de la recherche sur les questions de parité entre les sexes.

32. Mme BROBBEY (Ghana) dit que, même si l'on a fait de grand progrès dans l'amélioration de la situation des femmes grâce à l'application du Programme d'action de Beijing, la discrimination et la violence à l'égard des femmes et des jeunes filles existent encore. Alors que plusieurs pays ont interdit les

pratiques traditionnelles préjudiciables à la santé des femmes, ces pratiques continuent encore, notamment la mutilation génitale des filles, que certaines sociétés considèrent comme un rite initiatique. Après avoir interdit cette pratique en 1996 dans les quelques groupes ethniques qui y adhéraient encore, on s'est rendu compte, au Ghana, que seule la diffusion massive d'information sur les effets négatifs de cette pratique sur la santé des femmes et des filles pouvait garantir sa complète élimination. La saisine des instances judiciaires devrait constituer le dernier recours.

33. Le Ghana invite les États qui ne l'ont pas encore fait à ratifier la Convention sans délai et à soumettre leur rapport initial dès que possible, afin de confirmer qu'ils sont résolus à faire des femmes et des jeunes filles des partenaires à part entière en matière de développement, au cours du prochain millénaire.

34. La délégation ghanéenne salue l'adoption du Protocole facultatif et espère qu'il contribuera à réduire la violence et la discrimination à l'égard des femmes dans la vie quotidienne. Cependant, pour être efficace, ce protocole devra être traduits en différentes langues et les parties prenantes, notamment les groupes féminins de promotion, devront lui donner la plus large publicité.

35. Les progrès réalisés en ce qui concerne des femmes au Secrétariat de l'ONU n'ont pas encore permis d'atteindre l'objectif de parité entre les sexes fixé pour l'an 2000. Il incombe aux États Membres d'aider le Secrétaire général en encourageant des femmes de leur nationalité à être candidates à des postes du Secrétariat, notamment dans la catégorie des administrateurs et dans les catégories supérieures.

36. Si la Communauté internationale veut améliorer la situation pénible des femmes rurales, elle doit prendre en compte les appels visant à l'institution de règles équitables du commerce international et faire en sorte que le processus de mondialisation serve les intérêts de tous les pays. Ceci permettrait aux gouvernements de mobiliser des ressources suffisantes pour exécuter des programmes de lutte contre la pauvreté et pour habiliter à l'activité économique les femmes rurales. La délégation ghanéenne appuie les recommandations figurant dans le rapport sur l'amélioration de la condition de la femme dans les zones rurales (A/54/123), ainsi que les activités du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM).

37. Le Gouvernement ghanéen s'est employé activement à protéger les droits des femmes. Il a interdit les pratiques traditionnelles qui portent préjudice à la santé des femmes ou violent leurs droits fondamentaux, a fixé l'âge minimum du mariage à 18 ans et a amendé le code national de procédure criminelle pour protéger les droits des femmes et des enfants; il a aussi promulgué une loi relative au divorce et au droit coutumier, qui prévoit une règle générale en matière d'héritage et corrige les injustices subies par les femmes et les enfants en vertu du droit coutumier.

38. M. RAHOLA (Fédération internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge) dit que la Fédération internationale est résolue à intégrer une perspective sexospécifique à tous ses programmes, y compris les programmes d'intervention en cas de catastrophe et de planification préalable et la prestation de services de santé communautaires.

39. En 1999, l'Assemblée générale de la Fédération internationale examinera un projet d'exposé de politique générale portant sur l'égalité des sexes et prévoyant que seront prises en compte les différences sociales entre hommes et femmes dans toutes les activités à l'échelon mondial de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, que tous les programmes apporteront des avantages égaux aux hommes et aux femmes et que, à tous les niveaux, les hommes et les femmes bénéficieront également d'un accès et d'une participation aux activités. Les sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ont été aussi encouragées à exécuter des projets visant à aider des groupes particuliers d'hommes et de femmes, si la situation locale l'exigeait.

40. En septembre 1999, il y avait plus de 50 centres de coordination pour les questions d'égalité des sexes dans les sociétés nationales et dans les délégations régionales et nationales. Leur rôle est de sensibiliser les parties prenantes quant à l'importance de prendre en compte ces questions d'égalité des sexes dans le travail quotidien et de pratiquer des analyses par sexe lors de la programmation.

41. La Fédération internationale se préoccupe actuellement de définir les bonnes pratiques à suivre afin de montrer comment l'efficacité de ses programmes de secours en cas de catastrophe et de ses autres programmes pourrait être améliorée en prenant en compte les questions d'égalité des sexes. En juillet 1999, a été publiée la première étude de cas concernant le recrutement par la Société du Croissant-Rouge du Bangladesh de personnel bénévole féminin dans son programme de gestion des catastrophes naturelles.

42. La Fédération internationale accueille avec satisfaction l'initiative des Nations Unies visant à inclure des analyses par sexe dans les activités et les politiques humanitaires et, notamment, la création d'un groupe de travail spécial sur ce sujet par le Comité permanent interorganisations. La Fédération internationale a l'intention d'élaborer des directives sur la manière d'intégrer les préoccupations relatives à l'égalité des sexes à ses opérations de secours en cas de catastrophes et continuera à coopérer étroitement avec les organismes des Nations Unies afin de poursuivre les efforts en cours.

43. En 1998, le comité exécutif du secrétariat de la Fédération internationale a créé un groupe de travail chargé d'examiner la situation des femmes dans ce secrétariat et sur le terrain; il est arrivé à la conclusion que la répartition des postes par sexe à différents niveaux de l'organisation était encore nettement déséquilibrée. On a donné à tous les cadres ayant l'autorité de recruter la responsabilité d'améliorer l'équilibre entre les sexes dans leurs départements, services et délégations. Il convient de noter, cependant, que, dans de nombreuses régions du monde, des femmes occupent des postes de direction dans l'organisation et qu'une proportion importante des personnes qu'aide la Fédération internationale sont des femmes.

44. Mme VALDIVIESO (Banque mondiale) dit que la Banque mondiale s'est rendu compte qu'il était très important d'intégrer une perspective sexospécifique non seulement dans les domaines où s'effectuent les prêts, comme la santé, l'éducation, l'agriculture et le développement rural, mais aussi dans les secteurs non traditionnels comme l'infrastructure et les finances. Afin de renforcer l'impact de cette méthode sur les activités de lutte contre la pauvreté, la Banque prend des mesures pour incorporer l'égalité des sexes au

/...

cadre général de développement, en collaboration avec le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF).

45. La Banque mondiale a réalisé des progrès importants en intégrant des spécialistes de l'égalité des sexes et une perspective sexospécifique à sa structure institutionnelle. Au cours des deux dernières années, les politiques et les programmes relatifs à la parité entre les sexes ont été coordonnés par la Commission technique des questions d'inégalité entre les sexes. Les consultations sur les programmes et les politiques concernant la parité entre les sexes ont été institutionnalisées dans le cadre du groupe consultatif externe sur la sexospécificité qui a été créé en 1996.

46. La Banque mondiale est en train d'élaborer un rapport sur les recherches qu'elle a effectuées en matière de parité entre les sexes et de développement; ce rapport étudiera les liens existant entre parité entre les sexes, politiques générales et développement; elle prépare aussi un exposé stratégique sur les inégalités entre les sexes qui proposera des priorités institutionnelles et opérationnelles à prendre en compte dans les activités futures.

47. La Banque mondiale estime qu'il est très utile d'inclure la parité entre les sexes dans le dialogue sur les politiques générales qu'elle entretient avec les gouvernements et elle intègre de plus en plus une perspective sexospécifique dans ses stratégies d'assistance nationale. Au cours de l'élaboration d'un cadre général de développement, la Banque mondiale a constaté que la participation des femmes dans les consultations stratégiques peut renforcer considérablement l'ordre du jour, accroître l'adhésion nationale et surmonter les disparités entre les sexes.

48. Le programme de prêt de la Banque montre que l'on continue à accorder une attention particulière à la parité entre les sexes. Pendant l'année financière 1999, on a pris des mesures sexospécifiques importantes dans les deux tiers des opérations concernant la population, la santé et la nutrition et dans près de la moitié des opérations concernant l'agriculture et le développement rural, la protection sociale et l'éducation.

49. Le partenariat qu'entretient la Banque mondiale avec d'autres bailleurs de fonds afin de faciliter l'accès des femmes aux services financiers grâce au groupe consultatif d'aide aux pauvres a permis d'accroître considérablement l'assistance donnée aux institutions de microfinancement qui fournissent des services financiers aux pauvres. En outre, la Banque mondiale facilite un meilleur accès aux services financiers grâce à son programme ordinaire de prêt.

50. La formation aux sexospécificités prend de plus en plus d'importance. La Gender Web Page de la Banque mondiale est reliée à d'autres sites importants d'Internet concernant la parité entre les sexes et le Genderstats, qui a été créé récemment, fournit des indicateurs sur les femmes et le développement et des données ventilées par sexe concernant les indicateurs économiques et sociaux.

51. En collaboration avec un certain nombre de bailleurs de fonds, la Banque mondiale, s'efforce d'identifier les meilleures pratiques utilisées pour intégrer la parité entre les sexes dans les programmes d'investissement et d'assistance sectoriels. Elle attache une importance particulière à l'évaluation de la

sexospécificité dans ses activités et entreprend une analyse générale de l'intégration d'une perspective sexospécifique dans ses programmes et de l'incidence d'une telle intégration sur les pays clients; cette évaluation devrait être achevée en juin 2001.

52. Le Rapport sur le développement dans le monde relatif à la pauvreté et au développement, qui sera publié en l'an 2000, intégrera une perspective sexospécifique dans l'ensemble de son analyse et on envisage de consacrer l'ensemble du Rapport sur le développement dans le monde de 2004 à la parité entre les sexes.

53. La PRÉSIDENTE annonce que l'accession de Tuvalu à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes porte à 164 le nombre des États parties à la Convention. Elle exprime le voeu que la Convention sera ratifiée dès que possible.

La séance est levée à 16 h 40.